

EUROPLASMA SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

PricewaterhouseCoopers Audit
179, Cours du Médoc
CS 30008
33070 Bordeaux Cedex

Deixis
4 bis, Chemin de la Croisière
33 550 Le Tourne

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale
EUROPLASMA SA
471 Route de Cantegrit Est
40110 MORCENX-LA-NOUVELLE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUROPLASMA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 – Continuité d'exploitation de l'annexe aux comptes annuels qui expose les éléments sous-tendant le maintien du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

Les notes 1.2, 3.12.2.1, 3.13 et 4.4 de l'annexe aux comptes individuels exposent les règles et principes comptables relatifs aux financements octroyés à votre société sous la forme d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 6.130.001 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 3.3.1 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Votre société constitue des dépréciations de ses créances rattachées à ses participations et de ses créances clients selon les modalités décrites dans les notes 3.3.2 et 3.5 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société Europlasma sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques sur la situation nette négative de ses filiales, tels que décrits dans la note 3.12.1.1 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société Europlasma, décrites dans la note 3.12.1.1 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux et Le Tourne, le 23 mai 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deixis

Gaël Colabella

 *Nicolas de Laage de Meux*

Gaël Colabella

Nicolas de Laage de Meux



Comptes annuels

EUROPLASMA SA

Exercice clos le 31 décembre 2023

BILAN

Bilan Actif

EUROPLASMA

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	934 542	934 542		
Concession, brevets et droits similaires	1 236 802	1 186 451	50 351	65 012
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 171 345	2 120 994	50 351	65 012
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	309 558	305 437	4 122	4 732
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 131 181	5 127 521	3 661	5 955
Autres immobilisations corporelles	96 272	76 420	19 852	78 325
Immobilisations en cours	43 213	43 213		
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	5 580 225	5 552 591	27 634	89 012
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	82 710 876	76 580 875	6 130 001	5 730 001
Créances rattachées à des participations	71 418 256	64 302 973	7 115 283	5 803 653
Autres titres immobilisés				
Prêts	17 437		17 437	17 437
Autres immobilisations financières	8 613 714	8 567 500	46 214	49 064
TOTAL immobilisations financières :	162 760 283	149 451 348	13 308 935	11 600 155
ACTIF IMMOBILISÉ	170 511 853	157 124 933	13 386 920	11 754 179
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	89 090	89 090		89 090
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	89 090	89 090		89 090
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	5 598 596	4 283 847	1 314 749	2 628 188
Autres créances	1 710 449		1 710 449	701 223
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	7 309 045	4 283 847	3 025 198	3 329 411
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	27		27	27
Disponibilités	745 411		745 411	196 720
Charges constatées d'avance	117 060		117 060	124 083
TOTAL disponibilités et divers :	862 499		862 499	320 829
ACTIF CIRCULANT	8 260 633	4 372 937	3 887 697	3 739 331
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	178 772 486	161 497 869	17 274 616	15 493 510

Bilan Passif

EUROPLASMA

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 3 046 339	3 046 339	4 087 578
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	72 517 118	72 443 543
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	10 185	10 185
Réserves statutaires ou contractuelles	200 480 150	646 542 297
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	(320 933 045)	(747 618 443)
TOTAL situation nette :	(44 879 253)	(24 534 841)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	61 396	81 061
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	(44 817 857)	(24 453 780)
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	97 159	110 653
AUTRES FONDS PROPRES	97 159	110 653
Provisions pour risques	28 575 588	29 571 231
Provisions pour charges	18 882 698	53 911
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	47 458 286	29 625 142
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles	3 500 000	
Autres emprunts obligataires		2 850 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	5 609 482	2 465 357
TOTAL dettes financières :	9 109 482	5 315 357
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 798 344	2 266 166
Dettes fiscales et sociales	1 451 248	2 582 318
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 177 955	47 654
TOTAL dettes diverses :	5 427 547	4 896 138
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	14 537 029	10 211 495
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	17 274 616	15 493 510

COMPTE DE RESULTAT

Compte de Résultat (Première Partie)

EUROPLASMA

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				20 742
Production vendue de services	2 650 993		2 650 993	2 715 902
Chiffres d'affaires nets	2 650 993		2 650 993	2 736 644
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 402 367	121 244
Autres produits			3	2
PRODUITS D'EXPLOITATION			4 053 363	2 857 890
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				1 700
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			4 224 116	8 814 694
TOTAL charges externes :			4 224 116	8 816 394
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			43 861	57 471
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 846 777	2 344 763
Charges sociales			807 872	997 071
TOTAL charges de personnel :			2 654 649	3 341 834
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			38 943	66 347
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			359 061	444 394
Dotations aux provisions pour risques et charges			5 292	2 175
TOTAL dotations d'exploitation :			403 296	512 916
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			80 005	60 006
CHARGES D'EXPLOITATION			7 405 927	12 788 620
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(3 352 564)	(9 930 730)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

EUROPLASMA

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(3 352 564)	(9 930 730)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 701 465	419 420
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 249 844	45 561 328
Différences positives de change	62	170
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	4 951 371	45 980 918
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	32 327 237	11 174 462
Intérêts et charges assimilées	290 009 379	772 450 347
Différences négatives de change	622	1 585
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	322 337 239	783 626 394
RÉSULTAT FINANCIER	(317 385 868)	(737 645 476)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(320 738 432)	(747 576 206)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	19 921	114 123
Produits exceptionnels sur opérations en capital	20 416	19 666
Reprises sur provisions et transferts de charges		4 374 782
	40 337	4 508 571
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	134 505	90 885
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	39 944	4 574 489
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	130 500	
	304 950	4 665 373
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(264 613)	(156 803)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(70 000)	(114 565)
TOTAL DES PRODUITS	9 045 071	53 347 379
TOTAL DES CHARGES	329 978 116	800 965 823
BÉNÉFICE OU PERTE	(320 933 045)	(747 618 443)

ANNEXE

SOMMAIRE

	PAGE
1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	11
1.1 LE GROUPE EUROPLASMA	11
1.2 OPERATIONS SUR CAPITAL	14
2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	15
3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	17
3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17
3.1.1 <i>Frais de développement</i>	17
3.1.2 <i>Concessions, brevets et droits similaires</i>	17
3.1.3 <i>Autres immobilisations incorporelles</i>	18
3.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18
3.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	18
3.3.1 <i>Autres participations</i>	19
3.3.2 <i>Créances rattachées à des participations</i>	21
3.3.3 <i>Autres immobilisations financières</i>	22
3.4 STOCKS ET EN-COURS	22
3.5 CREANCES	22
3.6 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES	22
3.7 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	22
3.8 CHARGES A REPARTIR : FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS	23
3.9 CAPITAUX PROPRES	23
3.9.1 <i>Composition du capital social</i>	23
3.9.2 <i>Traitement des frais sur augmentation de capital</i>	23
3.9.3 <i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	23
3.9.4 <i>Capitaux propres en dilution</i>	24
3.9.5 <i>Plans d'attribution gratuite d'actions</i>	24
3.10 SUBVENTIONS	25
3.11 AUTRES FONDS PROPRES	25
3.12 PROVISIONS	25
3.12.1 <i>Provisions pour risques</i>	25
3.12.1.1 <i>Provision pour situations nettes négatives des filiales</i>	25
3.12.1.2 <i>Provision pour garanties</i>	26
3.12.2 <i>Provisions pour charges</i>	27
3.12.2.1 <i>Provisions pour charges sociales et fiscales</i>	27
3.12.2.1 <i>Provisions pour charges financières</i>	27
3.12.2.2 <i>Provisions pour pensions et obligations similaires</i>	27
3.13 DETTES	27
3.14 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	29
3.15 ECART DE CONVERSION	29
4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	29
4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES	29
4.2 TRANSFERTS DE CHARGES	30
4.3 RESULTAT D'EXPLOITATION	30
4.4 RESULTAT FINANCIER	31
4.5 RESULTAT EXCEPTIONNEL	32
4.6 IMPOTS SUR LES BENEFICES	32
4.7 OPERATIONS EN DEVISES	32

5	AUTRES INFORMATIONS	32
5.1	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	32
5.2	ENGAGEMENTS FINANCIERS	34
5.2.1	<i>Engagements donnés</i>	34
5.2.2	<i>Engagements reçus</i>	35
5.3	COMPTES CONSOLIDES	35
5.4	EFFECTIFS	35
5.5	TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES AVEC DES PARTIES LIEES	35
5.6	REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	35
5.7	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	35
5.8	INFORMATIONS DIVERSES	36
5.8.1	<i>Variation des immobilisations et des amortissements</i>	36
5.8.2	<i>Etat des provisions</i>	38
5.8.3	<i>Etat des échéances des créances et des dettes</i>	39
5.8.4	<i>Etat des produits à recevoir</i>	40
5.8.5	<i>Etat des charges à payer</i>	40
5.8.6	<i>Charges et produits constatés d'avance</i>	41
5.8.7	<i>Incidence des évaluations fiscales dérogatoires</i>	41

1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2023 a été marqué par les évènements détaillés ci-dessous :

1.1 Le Groupe Europlasma

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 30 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier du Groupe Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement.

Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, à la décarbonation ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale.

Afin d'étendre les champs d'application de sa torche à plasma et de développer, après la destruction définitive des déchets d'amiante par vitrification, des solutions de traitement ultime des déchets dangereux, et de répondre aux grands enjeux environnementaux de notre époque, Europlasma a développé un procédé unique de recyclage des déchets issus de la production de l'aluminium.

Le développement de ce nouveau procédé accroît l'ambition d'Europlasma de valoriser les matières premières extraites lors du traitement de déchets complexes dans un cercle vertueux de production en économie circulaire. Une première utilisation interne de l'alumine de haute pureté récupérée à l'issue du traitement des crasses d'aluminium recyclé pourra intervenir dans la composition des réfractaires utilisés dans les fours industriels exposés à de très hautes températures.

Sur son segment décarbonation, le Groupe exploite depuis plus de 10 ans une ligne de préparation de combustible solide de récupération (CSR) et a ainsi développé une expertise en matière de fabrication de CSR. Le développement de la production et de la valorisation du CSR participe à l'atteinte des 4 objectifs nationaux fixés par la loi, notamment celui de réduire la consommation d'énergie primaire fossile de 30% en 2030 par rapport à 2012 et de multiplier par 5 la quantité de chaleur ou de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid en 2030.

Sur son segment Industries, le Groupe conçoit, fabrique et commercialise tous produits et matériels issus des activités de forge et de traitement des métaux, destinés à l'industrie et aux applications de défense et armement.

Le Groupe est ainsi segmenté en 4 secteurs d'activité intégrés dans l'économie mondiale :

- Solutions Plasma
- Déchets Dangereux
- Décarbonation
- Industries

Solutions Plasma

- **Évolution des développements en Chine**

Transformation des déchets d'aluminium en un produit à forte valeur marchande

La filiale chinoise, Europlasma Environmental Technology (EET) a signé en avril 2023 un accord avec l'industriel chinois Shandong Haogang Environmental Protection Technology Co (SHEPT) en vue d'implanter en Chine une première usine de traitement de déchets d'aluminium.

Cet accord prévoit notamment la fourniture, au travers d'une joint-venture à créer entre EET et SHEPT, d'une unité de traitement des crasses d'aluminium selon un procédé innovant développé durant ces trois dernières années dans son centre de recherche à Hangzhou ainsi que la fourniture de deux torches à plasma. L'installation sera dimensionnée pour décontaminer 90.000 tonnes par an de déchets d'aluminium et les convertir en alumine d'une pureté supérieure à 80%, véritable matière première recherchée par les industries de l'aluminium et des matériaux réfractaires.

Préparation d'une offre pour les cendres volantes

Début juin 2023, EET a démarré une campagne de synthèse sur le procédé de vitrification des cendres volantes issues d'incinérateurs chinois destinée essentiellement à valider la sobriété énergétique d'un nouveau four pilote ainsi que sa longévité dans des conditions de densité de puissance et d'agressivité chimique comparables à celles rencontrées dans les fours existants d'Europlasma.

Accord de développement d'un procédé de recyclage de batterie au lithium-ion

EET et le fonds d'investissement chinois, Hangzhou Jinyao New Energy Technology Co., Ltd ont signé l'accord de recherche visant la mise au point par EET d'un procédé de recyclage des électrodes de batteries Lithium-ion semblables à celles utilisées dans les véhicules électriques. Cet accord prévoit :

- la livraison, par EET, d'un démonstrateur industriel (pilote) permettant d'amener le graphite des cathodes de batteries en fin de vie (contaminées par les sels de Lithium) au niveau d'acceptabilité requis pour le matériau neuf ;
- le financement, par Hangzhou Jinyao New Energy Technology Co., Ltd, des travaux de développement dudit démonstrateur ;
- le partage des droits commerciaux de ce procédé : Hangzhou Jinyao New Energy Technology se réservant le marché chinois et concédant à EET les droits pour l'Europe ;
- la possibilité pour EET de poursuivre pour son compte des travaux d'amélioration du procédé après que celui-ci aura été livré à Hangzhou Jinyao New Energy Technology.
- **Partenariats pour la capture et la valorisation du CO2**

La société Field Intelligence Energy (FIE), dans laquelle Europlasma détient une participation de 49% poursuit son développement technologique en faveur d'un recours aux technologies plasma pour dépolluer l'industrie du pétrole afin de tendre vers la création d'un « Baril Vert », dans lequel l'ensemble de la chaîne de production de l'hydrocarbure serait décontaminé. En 2023, FIE a enregistré un montant de chiffre d'affaires de 0,3 M USD pour un contrat de fournitures de données d'exploitation (Gaz/Pétrole) avec la société Uruguayenne Yarbel sur des terres en Bolivie d'un montant global de 3 M USD.

Traitement des déchets dangereux

Après avoir été suspendue dans le cadre du plan de sobriété fin 2022, l'activité de l'usine Inertam a redémarré courant avril 2023 et a été arrêtée fin juin 2023 afin notamment de réaliser une maintenance programmée de l'installation et de reconstituer son stock de déchets amiantés. Dans ce contexte, 1.434 tonnes de déchets amiantés ont été traitées sur l'année 2023 contre 1.896 tonnes en 2022. En outre, le stock historique a légèrement diminué pour s'établir à 2.873 tonnes au 31 décembre 2023, contre 3.148 tonnes à la clôture précédente.

Parallèlement, Inertam a signé plusieurs contrats de partenariat à l'international (Italie, Algérie, Côte d'Ivoire) dont la mise en œuvre est encadrée par les dispositions de la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.

Ces partenariats confirment les ambitions du Groupe Europlasma de déployer sa technologie plasma sur le marché du traitement des fibres d'amiante en tant que seule solution de gestion efficace et écologiquement rationnelle desdits déchets.

Décarbonation

Au cours de l'exercice 2023, 13.081 tonnes de combustibles solides de récupération (CSR) ont pu être préparées par la filiale Chopex, représentant un chiffre d'affaires de 880 K€, contre 14.016 tonnes à la clôture précédente. La capacité actuellement autorisée de 55.000 tonnes traitées par an sur le site de Morcenx-la-Nouvelle permet d'absorber confortablement ces volumes. Le montant total du contrat pourrait être revu à la hausse en fonction du volume de déchets reçus de ses clients.

Industries

- **Fabrication de corps creux**

Afin de répondre aux commandes reçues par la filiale Les Forges de Tarbes et aux nombreuses sollicitations liées au contexte géopolitique, le Groupe a décidé d'augmenter les cadences de production de corps creux entrant dans la fabrication d'obus de 155mm.

Au cours de l'exercice 2023, Les Forges de Tarbes ont engrangé deux commandes, dont une historique, pour la fourniture de près de 66.000 pièces et ont conclu un accord de coopération avec une entreprise publique ukrainienne affiliée à l'Industrie de Défense Ukrainienne pour la fourniture de pièces utilisées dans la fabrication des obus de 155mm portant sur la fourniture de 360.000 pièces sur 3 ans.

Sur l'exercice, Les Forges de Tarbes ont obtenu trois agréments du ministère des Armées pour exporter des corps creux de gros calibre produits à Tarbes.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif de soutien à l'industrie de la défense (« article 90 »), l'État a accordé aux Forges de Tarbes une avance remboursable pouvant atteindre un montant maximum de 7.143 K€ en deux phases, dont 1,5 M€ ont été versé en 2023, afin de contribuer au financement des investissements prévus sur leur site de production jusqu'en 2025. Le montant de 4.058 K€ correspondant à la seconde phase sera octroyé sous réserve d'un avis favorable de la commission chargée de donner un avis sur certaines opérations relatives aux matériels aéronautiques et aux matériels d'armement complexes.

En 2023, la production du site tarbais a atteint 36.347 corps creux, soit une production multipliée par 3 et un chiffre d'affaires par 1,5 par rapport à 2022. Pour autant, le résultat d'exploitation de l'activité ressort en baisse (-418K€) principalement en raison de pannes subies sur les moyens de production.

- **Production d'anodes à partir de feuilles d'aluminium**

La filiale Satma Industries, spécialisée dans le traitement électrochimique (anodisation) de feuilles d'aluminium de haute pureté pour condensateurs, créée en 2022 suite à la reprise de Satma PPC, a redémarré courant avril 2023 pour atteindre un chiffre d'affaires de 4.860 K€ sur l'exercice.

L'activité avait été suspendue dans le cadre du plan de sobriété fin 2022. Elle a depuis lors réduit significativement ses coûts de productions grâce à une forte négociation des tarifs de l'énergie.

En outre, il est précisé qu'en date du 25 juillet 2023, le Tribunal de commerce de Grenoble a prononcé la conversion de la procédure de redressement judiciaire de Satma PPC en liquidation judiciaire, sans maintien d'activité. Cette liquidation a empêché Satma PPC d'acquérir le terrain et les bâtiments auprès d'Almecco. Ainsi, la Société, qui devait acquérir le terrain et les bâtiments auprès de Satma PPC, poursuit l'utilisation du site sous la forme d'un bail commercial auprès d'Almecco. Des discussions sont toutefois en cours afin de permettre la cession du terrain et des bâtiments à un tiers auprès de qui la Société poursuivrait le bail tout en permettant à la Société de mettre en œuvre les investissements envisagés lors de la reprise.

- **Production de contenants de stockage haute pression en aluminium**

Au cours de l'exercice 2022, Europlasma a lancé le projet d'usine dernière génération à Cébazat (63), pour la production de contenants de stockage haute pression en aluminium.

L'objectif de ce projet est de créer une usine de production de corps creux en aluminium d'une part, un centre de R&D de renommée mondiale sur les techniques de filage inverse sur les métaux non ferreux, d'autre part. Les bouteilles haute pression seront principalement destinées aux secteurs du médical et de la défense, imposant de travailler sur des technologies complexes à forte valeur ajoutée et sur des volumes de commandes très variables.

La livraison de l'usine initialement prévue pour 2024 est actuellement retardée notamment en raison de l'évolution des prix des matières premières, de l'énergie, de la redéfinition du projet et du financement du foncier et de la construction sur lesquels la Métropole Clermont Auvergne s'était initialement engagée à hauteur de 34M€. Le Groupe poursuit les études avec l'ensemble des parties prenantes en vue de redéfinir les éléments de coûts et de rentabilité du projet.

1.2 Opérations sur capital

Mise en place d'un financement obligataire et attribution gratuite de BSA

En date du 23 mars 2023, Europlasma a annoncé la signature d'un accord de financement pouvant atteindre un montant nominal maximum de 15 millions d'euros sur 36 mois par l'émission d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes de la Société avec bons de souscriptions d'actions attachés le cas échéant (les « OCEANE-BSA »), au profit du fonds Environmental Performance Financing, ainsi que l'attribution gratuite de 8.374.544 bons de souscription d'actions au bénéfice de tous les actionnaires de la Société inscrits en compte au 15 avril 2023 lesquels ont été admis à la cotation sur Euronext Growth.

Dans le cadre de ce nouveau programme, 2.350 OCEANE ont été souscrites en 2023 et ont donné lieu à l'émission de 297.567.529 actions d'un montant nominal d'un (1) euro, correspondant à des augmentations de capital pour un montant total de 297.567.529 euros.

De plus, la société a émis et attribué gratuitement aux actionnaires de la Société inscrits en compte au 15 avril 2023 8.374.544 BSA A à raison d'un (1) BSA A pour une (1) action détenue. Les BSA A ont été admis aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris sous le code ISIN FR001400GY40. La période d'exercice des BSA A a débuté le 30 juin 2023 pour se terminer le 31 décembre 2023. Trois (3) BSA A donnaient le droit de souscrire à deux (2) actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale unitaire d'un (1) euro à un prix d'exercice fixé à 1,10 € par action.

La Société a constaté que 88.548 BSA A ont été exercés, ce qui a donné lieu à des augmentations de capital d'un montant global nominal de 27.724,24 € par émission de (i) 27.408 actions d'1 € de valeur nominale chacune au prix unitaire de 1,1 €, prime de 0,1 € incluse et (ii) 31.624 actions de 0,01 € de valeur nominale chacune au prix unitaire de d'1,1 €, prime d'1,09 € incluse.

Augmentation de capital de 1,5M€ au profit de EPF

En vertu des caractéristiques du financement en dette mis en place en octobre 2022 pour un montant maximum de 14,4 M€ auprès de la société Environmental Performance Financing, société membre du groupe Alpha Blue Ocean dont le siège social est situé à ARKA Corporate Services (Cayman) Limited, 71 Fort Street, 1st Floor Appleby Tower, P.O. Box 950 Grand Cayman KY1-1102, aux îles Caïmans (« EPF »), à la suite de sa demande de remboursement partiel, le Conseil d'administration d'Europlasma, a décidé de procéder au remboursement d'1,5 million d'euros d'emprunt par compensation de créance en actions. A ce titre, 1,5 million d'actions nouvelles ont été souscrites au pair, soit 1€ par action. Cette opération a donné lieu à une augmentation de capital d'1,5 M€.

Cette opération a permis au Groupe de se désendetter partiellement et de préserver sa capacité de financement pour continuer à déployer sa stratégie de développement, notamment dans le cadre de l'analyse en cours d'opportunités d'investissements stratégiques.

Augmentation de capital de 1,4M€ au profit de GCFO 11

Dans le cadre du contrat d'émission de 10.000 bons d'émissions (les « Bons d'Emission ») d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions attachés le cas échéant (les « OCABSA ») conclu le 16 avril 2021 et résilié à compter du 5 octobre 2022, 5.000.000 de BSA avaient été émis au profit de Global Corporate Finance Opportunities 11, société membre du groupe Alpha Blue Ocean dont le siège social est situé au 71 Fort Street, 1st Floor Appleby Tower, P.O. Box 950 Grand Cayman KY1-1102 aux îles Caïmans (« GCFO 11 ») lors du tirage de la première tranche.

Or, en vertu de ce contrat d'émission, en cas de nouvelles émissions d'actions de la Société avant la date d'expiration ou l'exercice de l'intégralité des BSA, le nombre de BSA auquel GCFO 11 a droit peut être majoré de tel sorte que leur exercice puisse donner droit au même niveau de participation au capital de la Société que celui auquel il donnait droit à la date de tirage de la première tranche, soit 21%.

En date du 28 février 2023, l'intégralité des BSA, dont le nombre a été majoré à 14.193.040.000 conformément aux termes contractuels, a été exercé par GCFO 11. L'exercice des BSA a donné lieu à l'émission de 1.419.804 actions souscrites au pair, soit 1 € par action, et intégralement libérées par compensation à due concurrence avec une créance certaine, liquide et exigible détenue sur la Société suite à la cession au profit de GCFO de la créance de prêt de 1.419.804 € détenue par le fonds EPF.

Cette opération s'est inscrite également dans l'objectif de désendetter le Groupe tout en préservant sa trésorerie et a donné lieu à une augmentation de capital de 1.419.804 €.

Réduction de capital

Faisant usage de la délégation de pouvoirs conférés lors de l'assemblée générale du 20 juin 2023, le Conseil d'administration a décidé le 20 novembre 2023 de procéder à une réduction du capital social motivée par des pertes, d'un montant de 301.556.295,81 euros par voie de réduction de la valeur nominale de l'action de 1 à 0,01 euro ; étant précisé que le montant résultant de ladite réduction de capital a été affecté à l'apurement des pertes antérieures qui s'élevaient à 101.122.689,68 euros et, pour le solde de 200.433.606,13 €, sur un compte de réserves indisponibles destiné à l'imputation des pertes futures qui s'est trouvé ainsi porté d'un montant de 46.543,60 euros à 200.480.149,73 euros.

Instabilité géopolitique et macroéconomique mondiale

Depuis le début de la guerre en Ukraine en février 2022, les relations internationales, notamment commerciales, sont perturbées. Les implantations géographiques et les projets actuellement développés au sein du Groupe limitent son exposition aux incertitudes voire à la dégradation des conditions sécuritaires ou économiques qui pourraient en découler.

Toutefois, ce contexte de tensions notamment sur les approvisionnements en électricité et en gaz a nécessité la mise en place d'un plan de sobriété pour réduire la consommation d'énergie durant la période hivernale.

2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux d'Eurolasma au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font apparaître :

- un total bilan de 17 275 K€ et
- un résultat net déficitaire de -320 933 K€.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 30 avril 2024 par le Conseil d'Administration.

Les conventions générales comptables du PCG ont été appliquées, conformément aux principes généralement admis :

- Les principes d'observation :
 - o principe de l'entité
 - o principe de spécialisation des exercices
 - o principe de continuité de l'exploitation
- Les principes d'évaluation :
 - o quantification monétaire
 - o principe des coûts historiques
 - o principe de prudence
- Les principes de responsabilité :
 - o permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - o le principe de bonne information et le principe d'importance relative
 - o le principe de la justification des faits (vérifiabilité)

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- l'ANC 2016-07
- le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999
- la loi n°83 353 du 30 avril 1983
- le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- les règlements comptables suivants :
 - o 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
 - o 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - o 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Continuité d'exploitation

La Société a mis en place un financement obligataire le 23 mars 2023 pour un montant nominal maximum de 15 millions d'euros par voie d'émission d'OCEANE-BSA au profit du fonds Environmental Performance Financing. A ce jour, la société a procédé au tirage de 14 tranches de 200 OCEANE chacune, pour un montant nominal total de 14 millions d'euros.

Afin d'accompagner financièrement la forte croissance du périmètre du Groupe Europlasma, la Société et le fonds Environmental Performance Financing ont conclu, en date du 23 avril 2024, un nouveau contrat de financement obligataire, pour un montant nominal maximum de 30M€ sur 36 mois sous la forme de bons d'émission.

En complément de ce financement obligataire, la Société a obtenu de l'Etat un engagement de principe de financement à hauteur de 15 M€ via le fonds de développement économique et social (FDES) sous la forme d'un contrat de prêt dont la signature est subordonnée à un arrêté ministériel. Sa mise en œuvre « en miroir » de 3 tranches successives sur 3 ans est conditionnée à un apport en capital d'un montant équivalent dans Valdunes Industries.

En date du 17 mai 2024, Europlasma a annoncé la conclusion d'un accord avec la société Bizzell Europe, filiale du groupe Bizzell Corporation opérant principalement au profit du gouvernement américain, en vue de son entrée au capital de Valdunes Industries à hauteur de 25% pour un montant de 5 millions d'euros.

En conséquence, le Conseil d'administration d'Europlasma considère que l'utilisation de la convention de présentation des comptes consolidés selon le principe de continuité d'exploitation est justifiée au vu :

- des mesures mises en œuvre pour permettre au Groupe d'assurer ses besoins de trésorerie, notamment grâce aux financements précités ;

- la poursuite de l'activité de préparation de CSR, notamment avec une référence de l'industrie de la valorisation du déchet pour un montant de chiffre d'affaires estimé à 7 M€ sur les 3 ans à venir ;
- de la signature en 2023 par les Forges de Tarbes de commandes pour la fourniture de près de 66.000 pièces et d'un accord de coopération avec une entreprise publique ukrainienne affiliée à l'Industrie de Défense Ukrainienne pour la fourniture de pièces utilisées dans la fabrication des obus de 155mm portant sur la fourniture de 360.000 pièces sur 3 ans.

Sur ces bases, et compte tenu de la situation de sa trésorerie au 31 décembre 2023, le Groupe estime que l'utilisation des fonds provenant des financements précités lui permet de financer les activités et les investissements du Groupe pour les douze prochains mois.

Changements de méthodes comptables

Néant.

Changements de modalités d'application et d'estimations

Néant.

Corrections d'erreurs

Néant.

3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

3.1.1 Frais de développement

Europlasma applique la méthode préférentielle de comptabilisation à l'actif des coûts de développement. Ces derniers sont portés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation listés par le PCG : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Tant que les frais de recherche et de développement comptabilisés à l'actif n'auront pas été totalement amortis, il ne pourra être procédé à aucune distribution de dividendes si le montant des réserves libres n'est pas au moins égal à celui des frais non amortis.

Au 31 décembre 2023, les frais de recherche et développement sont principalement constitués des frais relatifs au programme SESCO et à un projet de développement de torches et ils sont totalement amortis.

3.1.2 Concessions, brevets et droits similaires

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent :

- aux frais de dépôts des brevets et
- aux brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée fonction de leur durée prévisionnelle effective d'utilisation, soit 5 à 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences correspondent :

- au prix des licences et
- aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.

Les licences ou concessions sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle. Les logiciels immobilisés sont amortis en linéaire selon leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 3 ans.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

3.1.3 Autres immobilisations incorporelles

Néant.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
- Installations techniques	3 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Installations générales	5 à 10 ans

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

3.3 Immobilisations financières

Tableau-liste des filiales et participations

Tableau-liste des filiales et participations

En milliers d'euros (K€)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations	
				Brute	Nette							
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication :												
1.	Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)											
	SAS Inertam	2 237	-44 926	100%	6 115	0	38 885	1 030	3 183	-5 650	0	Néant
	Europlasma Environmental Technologies	4 411	-2 680	100%	4 120	4 120	0	0	0	-1 149	0	Néant
	Field Intelligence Energy SL	3	-993	49%	2	0	1 713	0	0	-171	0	Néant
	SAS Les Forges de Tarbes	2 010	-4 938	100%	2 010	2 010	0	0	6 590	-1 840	0	Néant
	SAS Les Forges de Gerzat	10	-1 839	100%	10	0	1 773	0	0	-642	0	Néant
	SAS Satma	500	-1 959	100%	500	0	5 254	0	4 860	-1 899	0	Néant
	SAS CHO Power	6 459	-47 718	100%	69 954	0	16 920	0	0	-851	0	Néant
2.	Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
		0	0	0	0	0	0	0				
B. Renseignements globaux sur les autres titres												
1.	Filiales non reprises au § A.											
	Société Civile Immobilière de Gazéification	1	-2 609	99%	1	0	5 769	0	367	1 683	0	Néant
2.	Participations non reprises au § A.											
a.	Dans des sociétés françaises (ensemble)											
					0	0	0	0				
b.	Dans des sociétés étrangères (ensemble)											
					0	0	0	0				
C. Renseignements globaux sur les titres												
C'est-à-dire A + B												
1.	Filiales											
a.	Filiales françaises (ensemble)											
					78 590	2 010	68 601	1 030	15 000	-9 199	0	Néant
b.	Filiales étrangères (ensemble)											
					4 122	4 120	1 713	0	0	-1 320	0	Néant
2.	Participations											
a.	Dans des sociétés françaises (ensemble)											
					0	0	0	0				
b.	Dans des sociétés étrangères (ensemble)											
					0	0	0	0				

3.3.1 Autres participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat des titres ainsi que les frais d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

La comparaison effectuée élément par élément entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Les moins-values latentes sont comptabilisées sous la forme d'une dépréciation, sans compensation avec les plus-values latentes.

Le tableau suivant reprend pour chacune des filiales d'Europlasma la valeur des titres ainsi que leur dépréciation, le montant des créances rattachées à ces participations avec leur dépréciation et le montant des comptes courants :

		31/12/2023			31/12/2022			Année 2023
		Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net	Dotation/Reprise
Inertam	Titres de participation	6 115	-6 115	0	6 115	-6 115	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	38 885	-38 885	0	32 191	-32 191	0	6 694
CHO Power	Titres de participation	69 954	-69 954	0	69 954	-69 954	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	16 920	-16 920	0	16 763	-16 763	0	157
Société Civile Immobilière de Gazéification	Titres de participation	1	-1	0	1	-1	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	5 769	-2 608	3 161	7 526	-4 290	3 236	-1 682
Field Intelligence Energy SL	Titres de participation	2	-2	0	2	-2	0	-0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	1 713	-1 713	0	1 510	-1 510	0	203
EP Environnemental Technologies	Titres de participation	4 120	0	4 120	3 220	0	3 220	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant			0			0	0
Satma Industries	Titres de participation	500	-500	0	500		500	500
	Créances rattachées aux participations et compte courant	5 254	-1 300	3 954	2 567		2 567	1 300
Les Forges de Gerzat	Titres de participation	10	-10	0	10	-10	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant	1 773	-1 773	0	823	-823	0	950
Les Forges de Tarbes	Titres de participation	2 010		2 010	2 010		2 010	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant			0			0	0
FIG	Titres de participation	0	0	0	0	0	0	0
	Créances rattachées aux participations et compte courant			0			0	0
Total		153 026	-139 780	13 245	143 192	-131 659	11 533	8 121

Justification de la valeur des titres et des créances rattachées aux participations.

Dans le cadre de l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2023, la société a été amenée à reconsidérer la valeur d'utilité des titres ainsi que des créances qu'elle détient dans ses filiales et à compléter les dotations aux provisions pour dépréciation d'un montant net de :

- 6 694 K€ sur la créance rattachée Inertam ;
- 157 K€ sur la créance rattachée CHO Power ;
- -1 682 K€ de reprise sur la créance rattachée de la Société civile immobilière de Gazéification ;
- 203 K€ sur la créance rattachée de la société Field Intelligence Energy SL ;
- 1 800 K€ sur les titres et créance rattachée SATMA ;
- 950 K€ sur la créance rattachée des Forges de Gerzat.

▮ **Titres Inertam, dépréciés à 100%**

Compte tenu des résultats des derniers exercices, de la situation nette négative ainsi que des besoins de trésorerie de sa filiale Inertam, les titres sont dépréciés à 100%.

▮ **Titres CHO Power, dépréciés à 100%**

Compte tenu des résultats des derniers exercices, de la situation nette négative ainsi que des besoins de trésorerie les titres sont dépréciés à 100%.

▮ **Titres SCIG, dépréciés à 100%**

Les titres de participation pour un montant de 1 K€ sont dépréciés à 100%.

▮ **Titres Field Intelligence Energy SL, 1,5 K€**

Création de la société en 2020.
Les titres de participation pour un montant de 1.5 K€ sont dépréciés à 100%.

▫ **Titres EP Environmental Technologies, 2 500 K€**

Création de la société en 2020 et augmentation de capital réalisée sur 2021 pour 800 K€, 720 K€ en 2022 et 900K€ en 2023.
En dépit des pertes constatées, aucune dépréciation n'a été comptabilisée, la société étant en phase de développement.

▫ **Titres Satma Industries, 500 K€**

Création de la société en avril 2022.
Les titres de participation pour un montant de 500 K€ sont dépréciés à 100%.

▫ **Titres Les Forges de Gerzat, 10 K€**

Création de la société fin 2021.
Malgré la phase de développement de la société, la direction d'Europlasma a décidé de déprécier les titres de participation à 100%.

▫ **Titres Les Forges de Tarbes, 2 010 K€**

Création de la société en 2021 et augmentation de capital pour 2 010 K€ sur l'exercice.
En dépit des pertes constatées, aucune dépréciation n'a été comptabilisée, la société étant en phase de reprise d'activité.

3.3.2 Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations représentent les avances et prêts à moyen ou long terme consentis par Europlasma à ses filiales.

Les créances rattachées à des participations font l'objet d'une dépréciation dès lors qu'une perte apparaît probable et que les titres correspondants ont été dépréciés en totalité. L'appréciation de la probabilité de la perte s'effectue au regard de la situation d'ensemble et des circonstances de l'espace. Leurs échéances sont données en *note 5.8.3*.

Au cours de l'exercice 2023, Europlasma a avancé à sa filiale Inertam 6 694 K€ de fonds supplémentaires pour financer ses investissements ainsi qu'une partie du besoin en fonds de roulement. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2023 et de la situation nette de la filiale, les créances rattachées sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2023, une dotation pour dépréciation de 6 694 K€ ayant été constatée sur la période.

Au cours de l'exercice 2023, Europlasma a avancé à la société CHO Power 157 K€ de fonds supplémentaires pour faire face à son besoin en fonds de roulement. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2023 et de la situation nette de la filiale, les créances rattachées sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2023, une dotation pour dépréciation de 157 K€ ayant été constatée sur la période.

Au cours de l'exercice 2023, la SCIG a remboursé à Europlasma 1 758 K€.
Compte tenu des bénéfices enregistrés au 31 décembre 2023, une reprise de provision a été passé pour 1 683 K€.

Au cours de l'exercice 2023, pour financer le lancement de Field Intelligence Energy SL, Europlasma a avancé 203 K€ à sa filiale.

Au cours de l'exercice 2023, Europlasma a avancé 2 686 K€ à sa filiale Satma Industries pour financer la reprise de l'activité. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2023 et de la situation nette de la filiale, les créances rattachées sont dépréciées au 31 décembre 2023, une dotation pour dépréciation de 1 300 K€ ayant été constatée sur la période.

Au cours de l'exercice 2023, Europlasma a avancé 950 K€ (742 K€ en 2022) à sa filiale Les Forges de Gerzat pour son besoin en fonds de roulement pour le lancement du projet. Compte tenu des pertes enregistrées au cours de l'exercice 2023 et de la situation nette de la filiale, les créances rattachées sont intégralement dépréciées au 31 décembre 2023, une dotation pour dépréciation de 950 K€ ayant été constatée sur la période.

3.3.3 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont principalement composées de la créance détenue envers Cho Morcenx pour 8 568 K€, dépréciée à 100%, en lien avec la restructuration de la dette de Cho Morcenx réalisée fin 2020.

3.4 Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP).

Les en-cours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks et en-cours.

Les intérêts des emprunts sont toujours exclus de la valorisation des stocks et en-cours.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

Les stocks et en-cours s'établissent à 89 K€ net au 31 décembre 2023 comme en 2022 totalement dépréciés sur cet exercice.

3.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Ce poste inclut les créances liées à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable ; cette analyse est menée au « cas par cas ».

Dans ce cadre, les créances clients envers les sociétés du Groupe ont fait l'objet d'une analyse qui a conduit la Direction à constater des dépréciations / reprises au 31 décembre 2023, notamment, en raison des situations nettes négatives des différentes sociétés et de leur situation de trésorerie (cf § 3.12.1.1 *Provision pour situations nettes négatives des filiales*).

Le montant des provisions pour dépréciations des créances clients s'élève à 4 284 K€ au 31 décembre 2023 (contre 5 234 K€ au 31 décembre 2022) et concerne exclusivement les créances intragroupes.

Les échéances des créances sont données en *note 5.8.3*

3.6 Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

Les disponibilités et concours bancaires courants sont inscrits au bilan pour leur valeur recouvrable ou exigible, et suivant le principe de non-compensation.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées suivant la méthode "du premier entré premier sorti" (PEPS). Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2023, les disponibilités sont de :745 K€ (197 K€ au 31 décembre 2022).

3.7 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation interviendra postérieurement à la date de clôture.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 117 K€ au 31 décembre 2023 (124 K€ au 31 décembre 2022).

3.8 Charges à répartir : frais d'émission d'emprunts

Néant.

3.9 Capitaux propres

3.9.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social d'Europlasma est composé de 304.633.943 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.01 € chacune.

Toutes les actions émises ont été totalement libérées.

Ces actions sont cotées sur le marché Euronext Growth. Elles peuvent être inscrites sous la forme de titres nominatifs (purs ou administrés) ou de titres au porteur.

Le capital de la Société qui était composé de 4.087.578 actions au 1er janvier 2023, a baissé de 300.546.322 actions pour le faire ressortir à 304.633.943 actions au 31 décembre 2023.

Les variations de capital découlent :

- De la conversion de 1 580 OCEANE du contrat d'émission avec le fonds ENVIRONMENTAL PERFORMANCE FINANCING, ayant donné lieu à l'émission de 297.567.529 actions y compris au titre des pénalités contractuelles payées en actions ;
- De l'exercice de BSAR pour 59.032 actions,
- D'une augmentation de capital par compensation de la dette pour 2.888.496 actions,
- D'une opération de réduction d'actions pour 31.265 actions.

	31/12/2023	31/12/2022	variation
Nombre d'actions ordinaires	304 633 943	4 087 578	300 546 365
Nombre d'actions de préférences	0	0	0
Total	304 633 943	4 087 578	300 546 365

3.9.2 Traitement des frais sur augmentation de capital

Les coûts externes afférents aux augmentations de capital sont imputés sur la prime d'émission. Ces coûts externes sont principalement constitués d'honoraires et commissions.

3.9.3 Tableau de variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	01/01/2023	Affectation Résultat N-1	Résultat N	Augmentation de capital liée aux AGA	Augmentation de capital hors AGA	Dividendes	Subventions	Autres	31/12/2023
Capital social	4 088				300 515			-301 556	3 046
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	72 444				74				72 517
Réserve légale	10								10
Réserves statutaires ou contractuelles	646 542	-646 496						200 434	200 480
Report à nouveau		-101 123						101 123	0
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-747 618	747 618	-320 933						-320 933
Subventions d'investissement	81					-20			61
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-24 454	0	-320 933	0	300 589	-20	0	0	-44 818

3.9.4 Capitaux propres en dilution

Le nombre d'actions en dilution au 31 décembre 2023 est de 1 917 093 786 actions contre 1 038 826 au 31 décembre 2022

	31/12/2023	31/12/2022	variation
Nombre d'actions à la clôture	304 633 943	4 087 578	300 546 365
Nombre d'actions en dilution	1 918 132 567	28 684 353	1 889 448 214
- Actions gratuites en cours d'acquisition	0	338 587	-338 587
- OCA GFCO	0	22 897 195	-22 897 195
- OCA EPF	1 371 451 000	0	1 371 451 000
- BSA ZIGI Capital	2	20 000	-19 998
- BSA EHOS FUND	43	428 571	-428 528
- BSA EPF	545 642 741	0	545 642 741
- BSA GFCO	1 038 781	5 000 000	-3 961 219
Nombre d'actions dilués à la clôture	2 222 766 510	32 771 931	2 189 994 579

Les capitaux propres en dilution sont présentés dans le tableau ci-après :

En €	Nombre d'actions	Capitaux propres	Capitaux propres par action	Résultat	Nombre moyen d'actions	Résultat par action
Capitaux propres au 31/12/2023	304 633 943	-44 817 858 €	-0,15 €	-320 933 045 €	69 529 446	-1,05 €
Capitaux propres au 31/12/2023 en dilution	2 222 766 510	-25 646 919 €	-0,01 €	-320 933 045 €	1 987 662 013	-0,14 €

3.9.5 Plans d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'Administration d'Europlasma ayant reçu délégation de l'Assemblée Générale en vue d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et à certains mandataires sociaux, plusieurs plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en œuvre.

Délégation accordée par décision de l'Assemblée Générale du 27 avril 2020

Les actionnaires de la Société réunis en assemblée générale le 27 avril 2020 ont autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois à compter de l'Assemblée Générale, à procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, directement ou indirectement, dans les conditions du 1° du I de l'article L.225-197-2 du

Code de commerce. Cette autorisation a été mise en œuvre par le Conseil d'administration en date du 18 décembre 2020 qui a arrêté un nouveau règlement fixant les conditions et les critères d'attributions gratuites d'actions de la Société

Plan d'attribution gratuite 2020-2023 :

Ce plan, conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 18 décembre 2020, permet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés présents le 18 décembre 2020 mais également à tous nouveaux salariés embauchés à l'issue de la période d'essai pendant la délégation.

Au 31 décembre 2022, il n'y plus actions en cours d'acquisition au titre de ce plan à la suite du regroupement ayant eu lieu en date du 16 décembre 2022 (cf § 1 Faits caractéristiques de l'exercice).

3.10 Subventions

Europlasma bénéficie de différentes subventions d'investissements dans le cadre de ses projets de R&D. Les subventions d'investissements ne sont enregistrées en capitaux propres qu'en l'absence de conditions suspensives. Elles ne sont par ailleurs pas comptabilisées immédiatement en produits mais étalées au rythme de l'amortissement des dépenses correspondantes immobilisées.

	Durée d'amort. des dépenses activées (années)	Aide accordée	QP virée au résultat au 31/12/2023	QP virée au résultat < 2022	Solde restant à virer au résultat
Subvention projet KiWi	14	278	20	197	61
Total		278	20	197	61

3.11 Autres fonds propres

Les autres fonds propres sont constitués d'avances remboursables reçues de la part de BPI France (OSEO Innovation) dans le cadre d'aides à l'innovation pour la réalisation de programmes liés au projet KiWi. Leur détail est présenté ci-après.

	31/12/2022	Avances reçues	Avances remboursées	31/12/2023
Avance conditionnée projet KiWi	111	0	-13	97
Total	111	0	-13	97

	Échéances			Total
	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans	
Avance conditionnée projet KiWi	16	81	0	97
Total	16	81	0	97

3.12 Provisions

3.12.1 Provisions pour risques

3.12.1.1 Provision pour situations nettes négatives des filiales

Une provision pour risques relative aux différentes situations nettes des entités du Groupe a été constituée au 31 décembre 2018, et ajustée à chaque fin d'exercice depuis lors.

Cette provision traduit le soutien financier d'Europlasma envers ses filiales en difficulté.
 Au 31 décembre 2023, cette provision pour un total de 28 505 K€ est ainsi constituée :

- Inertam 3 803 K€
- Les Forges De Gerzat 56 K€,
- FIELD 307 K€,
- Cho Power 24 338 K€

Le tableau ci-dessous présente les variations de provisions des situations nettes négatives (en K€) :

Filiales	Provision au 31/12/22	Reprise	Dotation	Provision au 31/12/23
Inertam	4 847	- 1 044		3 803
Forges De Gerzat	364	- 308		56
Field	523	- 216		307
Cho Power	23 644		694	24 338
	29 378	- 1 567	694	28 505

3.12.1.2 Provision pour garanties

Une provision est comptabilisée pour couvrir le risque de mise en œuvre de la garantie offerte par Europlasma à ses clients sur les installations de torches (durée de la garantie prévue contractuellement sur 1 à 3 ans en fonction des installations). Le risque est estimé sur la base d'une analyse des principales composantes de chaque installation, en tenant compte pour chaque installation, de la durée des garanties fournisseurs et constructeur, d'un taux de risque quant à la survenance d'un sinistre. Ce risque est exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires et la provision est constituée au fur et à mesure de l'avancement des projets. Ces provisions seront conservées sur la durée de la couverture de la garantie et reprises en fonction de leur utilisation effective.

Au 31 décembre 2023, la provision pour garanties s'élève désormais à 71 K€ (31 décembre 2022 : 193 K€).

3.12.2 Provisions pour charges

3.12.2.1 Provisions pour charges sociales et fiscales

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au-moins équivalente attendue.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Au 31 décembre 2023, une provision est constatée pour 131 K€.

3.12.2.1 Provisions pour charges financières

Une provision pour charge financières, sur les 700 OCEANE lié au contrat d'émission avec le fonds E.P.F non exercées au 31 décembre 2023, a été constatée pour 18 693 K€.

3.12.2.2 Provisions pour pensions et obligations similaires

Les indemnités de fin de carrière sont comptabilisées au passif du bilan.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées. Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle ;
- Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

L'engagement s'élève à 59 K€ au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 : 54 K€).

	Hypothèses retenues au 31/12/2023	Hypothèses retenues au 31/12/2022
Taux d'actualisation	3,20%	3,75%
Revalorisation des salaires	Décroissance moyenne	Décroissance moyenne
Charges sociales patronales	47%	47%
Contribution employeur	50%	50%
Droits conventionnels	Métallurgie (accord du 21/06/2010) non adhérente	Métallurgie (accord du 21/06/2010) non adhérente
Turnover	Fort	Fort
Probabilité de survie	Table de mortalité INSEE 2021	Table de mortalité INSEE 2021
Ventilation des départs à la retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Âge de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans

3.13 Dettes

Les dettes correspondent aux passifs certains dont l'échéance et le montant sont fixés de façon précise et sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les dettes sont maintenues en comptabilité tant que l'obligation correspondante n'est pas éteinte légalement.

Les dettes financières au 31 décembre 2023 s'élèvent à 9 109 K€ et se décomposent comme suit :

- Dettes OCEANE pour 3 500 K€ du contrat d'émission avec EPF ;
- Emprunt et dettes financières diverses de 5 609 K€ correspondant à 1 700 K€ d'aide de la Région Nouvelle Aquitaine au renforcement des fonds propres, 3 423 K€ de compte courant de la filiale Les Forges de Tarbes et 486 K€ de compte courant de la filiale SCIDG.

Au 31 décembre 2023, les dettes diverses s'élèvent à 5 428 K€ (31 décembre 2022 : 4 896 K€) et sont composées :

- 1 798 K€ de dettes fournisseurs et comptes rattachés (31 décembre 2022 : 2 266 K€) ;
- 1 451 K€ de dettes fiscales et sociales (31 décembre 2022 : 2 582 K€) ;
- 2 178 K€ de compte courant des filiales (31 décembre 2022 : 48 K€).

Les principales variations sont dues aux comptes courants TVA groupe réalisées sur l'exercice.

L'état des échéances des dettes au 31 décembre 2023 est donné en note 5.8.3.

Passif lié au redressement judiciaire compris dans les dettes financières et les autres dettes

Par jugement en date du 2 août 2019, le tribunal de commerce de Mont-De-Marsan a arrêté le plan de redressement de la société Europlasma.

Ce jugement a acté les propositions de règlements des créanciers, à savoir :

- Créances superprivilégiées : remboursement immédiat ou selon accord conventionnel,
- Créances inférieures à 500 € : remboursement immédiat,
- Autres créances chirographaires / privilégiées :
 - o Soit en un règlement correspondant à 15% de la créance admise et abandon du solde (option 1),
 - o Soit un remboursement de 100% du montant de la créance admise échelonné en neuf annuités progressives, la première intervenant à la date anniversaire de l'adoption du plan (option 2).

L'état ci-dessous synthétise la situation du passif et les remboursements opérés entre le 2 août 2019 et le 31 décembre 2023.

Créances/options	Montant admis	Montant payé	Solde plan
Superprivilégiée	150	150	0
Créances inférieures à 500 €	1	1	0
Créanciers / option 1	91	14	0
Créanciers / option 2	871	244	627
TOTAL	1 114	409	627
Créances contestées	0	-	En attente décisions d'admission
Créances provisionnelles	0	-	En attente décisions d'admission
Créances intragroupes	856	-	856

Le remboursement des dettes intragroupe pour 856 K€ ne pourra intervenir avant le désintéressement des créanciers tiers dans le cadre de l'exécution du plan de redressement.

3.14 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures afférentes aient été effectuées ou fournies.

Nous n'avons pas constaté de produits constatés d'avance au 31 décembre 2023.

3.15 Ecart de conversion

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaieur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Chiffre d'affaires

Méthode de comptabilisation des contrats à long terme

Selon le PCG, un contrat à long terme est un contrat d'une durée généralement longue, dont l'exécution s'étend sur au moins deux périodes comptables ou exercices mais également un contrat spécifiquement négocié dans le cadre d'un projet unique portant sur la construction, la réalisation, ou la participation en qualité de sous-traitant à la réalisation d'un bien ou d'un service fréquemment complexe. L'avis du CNC n°99-10 précise en outre la notion de complexité qui recouvre la mise en œuvre de techniques ou de savoir-faire divers en vue de la réalisation d'un même objectif. Cette notion se traduit également en termes de projet et a généralement des conséquences sur la durée d'exécution du travail.

Les contrats négociés et exécutés par Europlasma répondent à ces critères et à ce titre, la Société a opté pour la mise en œuvre de la comptabilisation des produits et des charges à l'avancement. Le calcul du pourcentage d'avancement est effectué sur la base des coûts complets.

La société n'a réalisé aucun contrat externe sur l'exercice 2023.

Une provision est constituée lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif. Le montant provisionné correspond à la perte globale, sous déduction des pertes éventuellement constatées.

Au 31 décembre 2023, aucune provision n'a été dotée (31 décembre 2022 : idem).

La ventilation du chiffre d'affaires net est présentée dans le tableau ci-après :

	31/12/2023			31/12/2022		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Ventes d'équipements et d'installations			0		21	21
Production vendue de biens	0	0	0	0	21	21
Produits des activités annexes	2 204		2 204	2 423		2 423
Autres prestations de services	447		447	218	75	293
Production vendue de services	2 651	0	2 651	2 641	75	2 716
Chiffre d'affaires net	2 651	0	2 651	2 641	96	2 737

Les produits des activités annexes correspondent pour l'essentiel aux prestations de services intragroupes et à la refacturation à la filiale Inertam des loyers de crédit-bail des actifs cédés sur l'exercice.

4.2 Transferts de charges

Les transferts de charges de 1 K€ correspondant au remboursement formation.

4.3 Résultat d'exploitation

en K€	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Chiffre d'affaires nets	2 651	2 737	-86
Production stockée			0
Subvention d'exploitation			0
Reprises sur amort.et prov., transferts de charges	1 402	121	1 281
Autres produits			0
Produits d'exploitation	4 053	2 858	1 195
Achats mat.1ères et autres appro.			0
Variation de stocks		-2	2
Autres achats et charges externes	-4 224	-8 815	4 591
Impôts, taxes et versements assimilés	-44	-57	14
Salaires et traitements	-1 847	-2 345	498
Charges sociales	-808	-997	189
Dotations amort.et prov.sur immobilisations	-39	-66	27
Dotations prov.sur actif circulant	-359	-444	85
Dotations prov.pour risques et charges	-5	-2	-3
Autres charges	-80	-60	-20
Charges d'exploitation	-7 406	-12 789	5 383
Résultat exploitation	-3 353	-9 931	6 578

Les principales variations du résultat sont dues à la baisse des honoraires sur les opérations financières de 3 960 K€ entre 2022 et 2023 ainsi que la reprise des dépréciations des créances intragroupes.

4.4 Résultat financier

en K€	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers de participation	1 701	419
Revenus sur créances financières intragroupe		
Reprises sur provisions financières	3 250	45 561
Gains de change	0	0
Intérêts des certificats de dépôt, dépôts à terme et VMP		0
Produits financiers	4 951	45 981
Intérêts sur emprunts	-240	-285
Intérêts sur dettes financières intragroupe	-65	0
Perte de change	-1	-2
Dotation aux provisions financières	-32 327	-11 174
Autres charges financières	-289 704	-772 165
Charges financières	-322 337	-783 626
Résultat financier	-317 386	-737 645

Les produits financiers de l'exercice 2023 sont constitués :

- Des reprises sur provisions pour risques pour 3 250 K€ (voir note 3.12.1) ;
- Des intérêts des créances financières intragroupes pour 1 701 k€.

Les charges financières sont constituées :

- Des dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participations Satma pour un montant de 500 K€ ;
- Des dotations aux provisions pour dépréciation des créances rattachées à des participations pour 12 940 K€ ;
- De la dotation sur provisions financières pour 694K€ concernant Cho Power ;
- De la compensation en action en lien avec les contrats d'émission OCEANE en raison du cours de bourse inférieur à la valeur nominale de l'action pour 18 693 K€.

Le résultat financier est principalement imputé comptablement par des charges liées au financement mais l'impact est nul sur la trésorerie.

4.5 *Résultat exceptionnel*

en K€	31/12/2023	31/12/2022
Autres produits exceptionnels sur opé gestion	20	114
Produits exceptionnels liés au contrat de liquidités		
Quote-part des subventions d'investissements	20	20
Autres produits exceptionnels sur opé capital	0	0
Reprise de provisions exceptionnelles	0	4 375
Produits exceptionnels	40	4 509
Pénalités et amendes	-11	-3
Charges exceptionnelles sur exercice antérieur	-122	-88
Autres charges exceptionnelles sur opé gestion	-2	0
Val. comptable des éléments d'actif cédés	-40	-4 574
Autres charges exceptionnelles sur opé capital		
Dotations aux amortissemens exceptionnels	-131	
Charges exceptionnelles	-305	-4 665
Résultat exceptionnel	-265	-157

Les produits exceptionnels sont principalement constitués :

- D'un remboursement du S.I.E de Mont Marsan pour 12 K€ ;
- Des quotes-parts de subvention d'investissement pour 20 K€.

Les charges exceptionnelles sont principalement constituées :

- De charges sur exercices antérieures pour 122 K€ ;
- De provisions opérationnelles pour 131 K€.

4.6 *Impôts sur les bénéfices*

Néant.

4.7 *Opérations en devises*

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaieur à la date de l'opération.

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 *Événements postérieurs à la clôture et perspectives d'avenir*

Mise en œuvre du programme de financement obligataire

Dans le cadre de l'accord de financement obligataire par émission d'OCEANE-BSA mis en place le 23 mars 2023 au profit du fonds Environmental Performance Financing, la Société a procédé au tirage des tranches 12 à 15 de 200 OCEANE chacune, sans BSA attaché, pour un montant nominal total de 4 millions d'euros.

A la date du présent rapport, 1.048 OCEANE ont été converties en 2024 par le fonds Environmental Performance Financing, ce qui a donné lieu à la création de 8.222.330.389 actions ordinaires et une augmentation de capital global de 26.638.274,3578 euros.

Mise en place d'un nouveau programme de financement obligataire

Par un contrat conclu en date du 23 avril 2024, la Société a mis en place un nouvel accord de financement obligataire pour un montant nominal maximum de 30M€ sur 36 mois, en 30 tranches de 200 OCEANE chacune pour un nominal par tranche de 1 M€, sous forme d'émissions d'obligations convertibles en actions nouvelles de la Société avec bons de souscriptions d'actions attachés le cas échéant (les « OCABSA »), au profit du fonds Environmental Performance Financing.

Ce nouveau programme d'OCABSA a vocation à accompagner financièrement la forte croissance du périmètre du Groupe Europlasma. Les fonds issus de ce programme seront alloués majoritairement au financement :

- de la reprise du fonds de commerce et des actifs de MG-Valdunes, dernier fabricant français de roues et d'essieux pour l'industrie ferroviaire, validée le 20 mars 2024 par le Tribunal de commerce de Lille-Métropole ;
- du développement des activités de la filiale Les Forges de Tarbes afin de lui permettre de soutenir la montée en capacitaire, de répondre favorablement aux besoins exponentiels exprimés par ses clients et aux sollicitations toujours plus croissantes des prospects en France et à l'international (cf. paragraphe 1.2.4.1 ci-dessus) ; et
- de la poursuite du développement des activités historiques du Groupe Europlasma liées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, à la décarbonation ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. La ligne de crédit d'un montant maximal de 14,4M€ souscrit auprès de la société Environmental Performance Financing fin 2022 pour soutenir les besoins en financement a été résiliée d'un commun accord au profit de ce nouveau financement obligataire afin de limiter la dette du Groupe Europlasma et de préserver ses capacités financières.

Réduction de capital

En date du 28 mars 2024, le Conseil d'administration a décidé de procéder à une réduction du capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions composant le capital d'un montant de 0,01 euro à 0,0002 euro.

A l'issue de cette opération, le capital d'Europlasma a été réduit à 571.004.5086 euros divisé en 2.855.022.543 actions ordinaires de 0,0002 euro de valeur nominale chacune. Le montant de ladite réduction a été affecté en intégralité au compte de réserves indisponibles destiné à l'imputation des pertes futures.

Cette opération purement technique n'a pas eu d'incidence sur le nombre d'actions en circulation et a eu pour objet de permettre à Europlasma de disposer d'un cours de bourse supérieur à la valeur nominale de l'action. Elle a été réalisée sur le fondement de la délégation conférée au Conseil d'administration par l'assemblée générale du 20 juin 2023, aux termes de sa septième résolution.

Regroupement d'actions

Faisant usage des délégations votées lors de l'assemblée générale du 20 juin 2023, le Conseil d'administration a décidé de procéder à un regroupement d'actions par échange de 5.000 actions anciennes contre 1 action nouvelle qui a fait l'objet d'un avis inséré au Bulletin des annonces légales obligatoires du 10 avril 2024. Les opérations de regroupement qui ont débuté le 25 avril 2024, pour s'achever le 27 mai 2024.

Les actions soumises au regroupement sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR001400CF13 jusqu'au 27 mai 2024, dernier jour de cotation.

Les actions issues du regroupement seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR001400PDG8 à compter du 28 mai 2024, premier jour de cotation.

Solutions plasma

Début janvier 2024, la société Shandong Haogang Environmental ProtectionTechnology Co a reçu des autorités environnementales chinoises un permis de traiter les crasses d'aluminium.

Par cette autorisation, les autorités chinoises viennent donc de valider la technologie développée par la filiale chinoise EET et permettent au pilote de passer à l'échelle industrielle. Cette licence d'exploitation ouvre également la voie à la qualification du dispositif industriel pour l'ensemble du territoire à l'issue d'une période probatoire d'un an.

Reprise de l'activité MG-Valdunes

Le 20 mars 2024, le tribunal de commerce de Lille-Métropole a désigné Europlasma en qualité de repreneur en plan de cession du fonds de commerce et des actifs de MG-Valdunes, spécialisée dans la fabrication de roues et d'essieux de trains, avec faculté de se substituer une filiale, créée ou à créer, contrôlée par EUROPLASMA.

Dans ce cadre, le fonds de commerce et les actifs de MG-Valdunes ont été repris par la société ad hoc Valdunes Industries, société par actions simplifiée immatriculée le 8 avril 2024 et contrôlée par Europlasma.

Cette reprise comprend:

- le fonds de commerce exploités par MG-Valdunes sur ses deux sites de Leffrinckoucke (Dunkerque) et de Trith-Saint-Léger (Valenciennes) ainsi que les actifs y afférents ;
- la préservation de près de 60% des effectifs globaux (soit 178 postes) ;
- la pérennisation des activités historiques des deux sites ;
- un plan de développement visant à reconquérir le marché domestique, redéployer les activités liées aux composants mécaniques forgés (CMF) et, à terme, à améliorer la compétitivité et la rentabilité de l'outil de production par l'intégration d'activités nouvelles en lien avec le traitement de déchets, la décarbonation et la production d'énergie renouvelable.

Un plan de financement des activités historiques de plus de 35 M€ sur 3 ans

Cette reprise a été rendue possible grâce à l'engagement sans faille des différentes parties prenantes mobilisées sur ce projet, qui se sont engagées à financer un peu plus de 35 M€ sur les trois prochaines années. La répartition entre les différents acteurs est la suivante :

- 15 M€ pour Europlasma en fonds propres notamment issus du programme de financement obligataire conclu le 23 avril 2024 avec son partenaire Alpha Blue Ocean jusqu'à 30 millions sur 3 ans ;
- 15 M€ pour l'Etat sous forme d'un prêt s'inscrivant dans le cadre du fonds de développement économique et social (FDES) dont la signature est subordonnée à un arrêté ministériel et la mise en œuvre en « miroir » en 3 tranches successives sur 3 ans sera conditionnée à un apport en capital d'un montant équivalent au capital de Valdunes Industries ;
- 5 M€ pour les collectivités locales (dont 4 M€ de financement du foncier et 1 M€ de subventions) ;
- 1 M€ pour la SNCF, client historique de MG-Valdunes, selon des modalités qui restent à définir.

La relance des activités historiques vise à permettre un retour à l'équilibre de l'activité de Valdunes dès 2025, alors que la société a enregistré une perte nette de 13,8 M€ en 2022 pour un chiffre d'affaires de 68,5 M€. Ce projet revêt une importance stratégique évidente en matière de souveraineté industrielle puisqu'elle permet de réduire la dépendance à des pays tiers et de sécuriser les approvisionnements pour l'industrie ferroviaire française.

En date du 17 mai 2024, Europlasma a annoncé la conclusion d'un accord avec la société Bizzell Europe, filiale du groupe Bizzell Corporation opérant principalement au profit du gouvernement américain, en vue de son entrée au capital de Valdunes Industries à hauteur de 25% pour un montant de 5 millions d'euros.

5.2 Engagements financiers

5.2.1 Engagements donnés

Avals, cautions et garanties

Europlasma s'est portée caution dès 2003 pour le compte de sa filiale Inertam auprès de la Préfecture des Landes à hauteur de 1 000 K€ pour garantir le risque de remise en état du site.

Le Conseil d'administration du 27 avril 2015 a autorisé Europlasma à se porter garant pour le compte de ses filiales CHO Power, Inertam et Chopex, à hauteur de 199 K€, envers la société TEMsys-ALD Automotive. Cette garantie à première demande concerne les contrats de location des véhicules de société du Groupe.

Crédit-bail

Un contrat de crédit-bail avec rachat à la fin de la période de location a été signé sur l'exercice avec la société Corhofi concernant des actifs pour 3 000 K€ utilisés par la filiale Inertam pour le traitement de déchets amiantés. La durée de ce contrat est de 36 mois.

Rubrique	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		De l'exercice	Cumulées	
Installations techniques matériel et outillages	3 000 000	791 801	1 913 519	1 086 481
Total	3 000 000	791 801	1 913 519	1 086 481

Rubrique	Redevances payées		Redevances restant à payer				Valeur résiduelle
	De l'exercice	Cumulées	A 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	
Installations techniques matériel et outillages	1 291 680	3 121 560	753 480	-	-	3 875 040	30 000
Total	1 291 680	3 121 560	753 480	-	-	3 875 040	30 000

5.2.2 Engagements reçus

Europlasma a accordé le 29 décembre 2006 un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune de 1 800 K€ à sa filiale Inertam. Le retour à meilleure fortune est constitué par :

- La réalisation de deux exercices sociaux consécutifs ayant un résultat bénéficiaire ;
- Des capitaux propres atteignant au moins le montant du capital social.

Ces conditions ne sont pas remplies au 31 décembre 2023.

5.3 Comptes consolidés

La société Europlasma SA établit des comptes consolidés pour le Groupe dont elle est la mère en incluant ses filiales.

5.4 Effectifs

L'effectif moyen (hors mandataires sociaux) sur l'exercice est de 30 salariés (2022 : 33 salariés).

5.5 Transactions significatives avec des parties liées

Il n'y pas eu de transactions significatives conclues en dehors des conditions normales de marchés avec des parties liées autres qu'avec des filiales détenues en totalité.

5.6 Rémunération des organes d'administration et de Direction

Les rémunérations versées au cours de l'exercice 2023 par Europlasma aux membres du Conseil d'Administration et de Direction au titre de leurs mandats sociaux sont les suivantes :

- 246 K€ de salaires et indemnités bruts

5.7 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat se répartit comme suit :

En K€	Deixis	PwC	Total
Contrôle Légal	67	99	166
Services autres que la Certification des Comptes	41	41	82
Total	108	140	248

5.8 Informations diverses

5.8.1 Variation des immobilisations et des amortissements

Le tableau ci-après présente les variations des valeurs brutes des immobilisations :

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	1 494 141		
Autres immobilisations incorporelles	1 395 556		
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 889 697		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	309 558		
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	5 131 181		
Installations générales, agencements et divers	77 981		
Matériel de transport	11 490		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	162 078		2 849
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	43 213		
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	5 735 502		2 849
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	81 810 876		900 000
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	67 983 170		16 236 824
TOTAL immobilisations financières :	149 794 046		17 136 824
TOTAL GÉNÉRAL	158 419 245		17 139 673

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			1 494 141	
Autres immobilisations incorporelles		158 754	1 236 802	
TOTAL immobilisations incorporelles :		158 754	2 730 943	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			309 558	
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			5 131 181	
Inst. générales, agencements et divers		76 451	1 529	
Matériel de transport			11 490	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		81 674	83 253	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			43 213	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		158 126	5 580 225	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			82 710 876	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières	2 074 082	2 096 505	80 049 407	
TOTAL immobilisations financières :	2 074 082	2 096 505	162 760 283	
TOTAL GÉNÉRAL	2 074 082	2 413 385	171 071 451	

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	1 494 141		559 599	934 542
Autres immobilisations incorporelles	1 330 544	14 662	158 754	1 186 451
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 824 685	14 662	718 353	2 120 994
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	304 826	611		305 437
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	5 125 227	2 294		5 127 521
Inst. générales, agencements et divers	31 921	45 551	76 451	1 020
Matériel de transport	7 417	2 298		9 715
Mat. de bureau, informatique et mobil.	133 887	13 473	81 674	65 685
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	5 603 277	64 226	158 126	5 509 378
TOTAL GÉNÉRAL	8 427 962	78 888	876 478	7 630 372

5.8.2 Etat des provisions

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	193 136 53 911 29 378 095	 18 692 995 5 292 130 500 694 276	 1 567 335	70 552 18 692 995 59 203 130 500 28 505 036
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	29 625 142	19 523 063	1 689 919	47 458 286
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	43 213 76 080 875 62 113 016 5 234 356	 500 000 12 439 966 89 090 269 971	 1 682 509 1 220 480	43 213 76 580 875 72 870 473 89 090 4 283 847
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	143 471 459	13 299 027	2 902 989	153 867 498
TOTAL GÉNÉRAL	173 096 602	32 822 090	4 592 908	201 325 784

5.8.3 Etat des échéances des créances et des dettes

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	71 418 256		71 418 256
Prêts	17 437		17 437
Autres immobilisations financières	8 613 714		8 613 714
TOTAL de l'actif immobilisé :	80 049 407		80 049 407
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	5 598 596		5 598 596
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	17 836	17 836	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	70 000	70 000	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	331 227	126 104	205 123
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	1 213 218	1 213 192	26
Débiteurs divers	44 212	30 022	14 190
TOTAL de l'actif circulant :	7 275 089	1 457 154	5 817 935
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	117 060	117 060	
TOTAL GÉNÉRAL	87 441 556	1 574 214	85 867 342

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	3 500 000	3 500 000		
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	3 431 527	3 909 482	(963 669)	485 714
Fournisseurs et comptes rattachés	1 798 344	880 685	84 586	833 074
Personnel et comptes rattachés	359 834	359 834		
Sécurité sociale et autres organismes	781 670	650 623	101 708	29 339
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	271 456	35 254	183 321	52 881
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	38 288	21 787	12 806	3 694
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	2 177 955	2 176 965		990
Autres dettes				
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	12 359 074	11 534 631	(581 248)	1 405 692

5.8.4 Etat des produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	2 565 735
TOTAL	2 565 735

5.8.5 Etat des charges à payer

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Disponibilités, charges à payer Autres dettes	269 042 563 572
TOTAL	832 614

5.8.6 Charges et produits constatés d'avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	117 060	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	117 060	

5.8.7 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Depuis le 1er janvier 2022, la société Europlasma fait partie d'un groupe d'intégration fiscale. La société tête de groupe est la SA Europlasma, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 384 256 095.

IS seule : 0 €

IS intégration : 0 €

(Articles R123-195 et R 123-196 du code de commerce)

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	-320 933
+ Impôts sur les bénéfices/- Crédits d'impôts	70
+ Suppléments d'impôt lié aux distributions	0
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	-320 863
Variation des provisions réglementées (dotation- reprise) :	
Provision pour investissement	
Provision pour hausse des prix	
Provision pour fluctuation des cours	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	-320 863

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

(Articles R. 123-195 et R.123-196 du code de commerce)

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions réglementées :	
- Amortissements dérogatoires	
- Provisions pour hausse des prix	
- Provisions pour fluctuations des cours	
Autres :	
Reprise de provision pour perte à terminaison	
Total	0

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	0
Autres :	0
Total	0

Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	127 772
Moins-values à long terme	
Total	127 772